

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QU':

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 JUIN 2020, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

AVIS DE MOTION est donné par M. Marc Corriveau à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance, un règlement relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrats de la MRC de Joliette.

Chacun des membres du Conseil a reçu le projet de règlement qui a été déposé lors de la même séance et il est convenu de dispenser le Conseil de la lecture de celui-ci lors de son adoption.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut s'adresser à la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

DONNÉ À JOLIETTE CE 26° JOUR DE JUIN DEUX MILLE VINGT.

Nancy Fortier

Directrice générale et secrétaire-trésorière